

Règlement Intérieur de l'OPEN INTERNATIONAL de CORBAS

Article 1 :

Le 11ème Open International d'Échecs de Corbas est organisé par le club d'échecs de Corbas Mions du 2 au 5 Janvier 2020. Lieu des rencontres : Gymnase Jean Jaurès - 45-47 chemin de la grange blanche 69960 Corbas. Cet Open est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Comportement correct exigé
- Être licencié A pour la saison en cours à la F.F.E. (si la licence peut être prise sur place, le joueur devra fournir un certificat médical au club organisateur) ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).
- Remarque : Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : Règles et Appariements Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur (voir l'introduction des Règles du Jeu) Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE 2018) (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)). Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription. Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3....). Aucune protection de club, de famille. Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Remarques : Sauf cas de force majeure, les appariements de la ronde n sont définitifs 1 heures après la fin de la ronde n-1. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre de son open au cours de la ronde précédente au plus tard. Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif.

Article 3 : Cadence: 1 heure et 30 minutes avec un incrément de 30s par coup.

Article 4 : Horaires

Pointage des participants le 2 Janvier 2020 jusqu'à 10h

Ronde 1 le 2/1/20 à 10h30 Ronde 2 le 2/1/20 à 15h30

Ronde 3 le 3/1/20 à 9h30 Ronde 4 le 3/1/20 à 14h30

Ronde 5 le 4/1/20 à 9h30 Ronde 6 le 4/1/20 à 14h30

Ronde 7 le 5/1/20 à 9h

Remise des prix le 5/1/20 à 14h

Ouverture de la salle 1/4 heure avant les rondes.

Article 5 : Droits d'inscriptions : Adultes : 30€ (20€ avant le 2/2/20) Jeunes : 15€ (10€ avant le 2/2/20) Répartition des Prix : les prix sont attribués à la place. Les prix ne sont pas cumulables . Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué : \rightarrow Prix du classement général, \rightarrow Prix par tranches ELO, \rightarrow Prix spéciaux. Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

Article 6 : Classement Départage des ex aequo :

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = $\frac{1}{2}$, perte = 0). Le départage entre les ex æquo est effectué par le Buchholz tronqué, le Cumulatif puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Forfaits : le délai autorisé pour le retard est de 30 minutes; au-delà le joueur retardataire sera déclaré forfait. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard est forfait. Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers. Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au _____ en précisant ses nom et prénom.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel :

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Rappels :

↘ Les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.

↘ Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu, ↘ Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.

- Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle,
- si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des Juridique si les faits sont avérés.
- les photos avec flash ne seront acceptées que durant les dix premières minutes de la ronde,
- avoir une attitude convenable ↘ analyse et blitz interdits dans la salle
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- toute dégradation entraînera une exclusion

Article 11 : Arbitres

Arbitre Principal : Bernard MOLLARD AF Open 2

Arbitres Adjoints : Mathilde PETITJEAN AF Club,

Article 12 : Jury d'appel : Il est constitué avant le début de la première ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi.

Article 13 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 14 : Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur